



## USCOFEP - CI

### UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DES FEMMES DE LA PÊCHE DE CÔTE D'IVOIRE

## *Impacts de la pandémie du Coronavirus sur la pêche artisanale en Côte d'Ivoire*

### 1. Organisation de l'Union des Femmes

1.1 L'Union des Sociétés Coopératives des Femmes de la Pêche et Assimilées de Côte d'Ivoire (USCOFEP-CI) est créée depuis Janvier 2016, sous la forme d'union de sociétés coopératives avec conseil d'administration. Immatriculée au RSC : CI-ABJ-2016-B-04, elle a pour **Présidente Madame DION Somplehi Micheline**.

1.2 L'Union s'est engagée à valoriser les produits et services de ses membres de façon originale et innovante afin que leur labeur soit reconnu de tous. Mais, l'avènement douloureux de la pandémie de la maladie à **Coronavirus (Covid-19) a des impacts à effets quasi irréversibles sur l'activité et la vie des femmes** travailleuses de poisson.

1.3 Quelle en est la situation réelle ? **Comme toutes les autres activités**, au plan des **mesures de restrictions été prises par le gouvernement** : lavage des mains régulier, utilisation de gel désinfectant, port du masque, réduction du nombre de personnes sur les sites de ventes et de transformation, distanciation sociale, confinement progressif, fermeture des frontières, couvre-feu, fermeture des restaurants et maquis, de certains hôtels, rotation des groupements des femmes à l'intérieur des ports, etc. **viennent bouleverser les habitudes et toutes les activités des acteurs** du secteur de la pêche artisanale, **déjà frappés par des conditions de travail, de santé et de vie assez difficiles**.

1.4 Déjà, **le confinement que connaît le Grand'Abidjan, caractérisé par le non mouvement des personnes**, freine littéralement la campagne de mobilisation des membres que mène le staff de l'Union à travers la Côte d'Ivoire. Quand on sait que l'USCOFEP-CI compte 16 coopératives et 15 autres en cours de constitution réparties sur l'ensemble du territoire. Elle a pour objectif principal l'amélioration de la situation économique et sociale de ses membres en **luttant contre la pauvreté** par l'initiation des activités génératrices de revenu et la recherche de financement **pour promouvoir l'autonomisation des femmes** du secteur de la pêche artisanale.

### 2. Opérations conduites par les femmes de la pêche artisanale

2.1 L'avènement du **Covid-19 vient empirer la situation déjà difficile** avec ses mesures et restrictions portent gravement atteinte aux activités de pêche et à la survie des acteurs, menaçant ainsi la survie de la pêche artisanale et la sécurité alimentaire du pays. En effet, **les femmes de la pêche artisanale conduisent trois types d'opération** : i) le débarquement du poisson tout venant ; ii) le débarquement du faux-thon de l'Union Européenne ; et iii) la production et vente des produits de la pêche transformés pour l'alimentation courante. Ces opérations se déroulant à partir des deux principaux ports du pays (Abidjan et San Pedro), mais aussi des villes telles que Sassandra, Grand Lahou, Fresco, Bouaflé, et Kouhibli, **se trouvent bloquées en raison des mesures de confinement**. Au quotidien, ces trois types d'opération nécessitent la disponibilité en permanence et la présence des femmes travailleuses de la pêche.



2.2 La sécurité alimentaire du pays est menacée par la pandémie du Coronavirus ; sécurité à laquelle la pêche artisanale contribue fortement. En effet, le poisson représente en moyenne 22% de l'apport en protéines en Afrique subsaharienne ; dans certains pays, cela dépasse les 50%. **Les besoins de la seule Côte d'Ivoire dépassent les 400.000 tonnes de poisson par an** ; mais seulement est effectif un débarquement inférieur à 170.000 tonnes l'an. Par ailleurs, en Afrique c'est environ 12,5 millions de personnes qui travaillent dans la pêche dont 2,5 millions de femmes dans la pêche artisanale. **Rareté du poisson oblige** ; l'approvisionnement du pays provient de **60% de la pêche artisanale et 40% des importations** de Mauritanie et du Sénégal (cartons de congelé).

### 3. Le partenariat de la pêche dans l'impasse

3.1 L'Union des femmes de la pêche de Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations nationales et internationales, notamment : CAOPA, CAPE, CESE, ICSF, UNFMAMCI, FAO, UABIRA, EU, CSRP, WORDFISH, AWFISHNET, PAIN POUR LE MONDE, SSNC, FES, PECHEUR DU MONDE, INADES FORMATION, CRO, SWAIMS ; mais aussi REJOPRAO, CSRP, FRAO, PRCM, PPM, SSNC ; tout en contribuant au développement de la vision panafricaine de la pêche artisanale, elle collabore avec la Fédération des Pêcheurs artisans de l'Océan indien (FPAOI) et la Plateforme Maghrébine de la pêche artisanale. **Aujourd'hui, tous les partenaires connaissant le confinement et autres mesures de restriction, à différents niveaux, sont affaiblis dans cet élan de partenariat, oh combien prometteur.**

3.2 **Que peuvent réellement faire nos partenaires** pour limiter les impacts de cette pandémie et éviter ses conséquences graves ? **Les impacts immédiats** de la pandémie et ses restrictions se font ressentir sur la rareté des produits halieutiques, le ralentissement des activités de pêche, la menace de la famine, le manque de revenu face à la rotation instaurée, etc. **A moyen terme**, nous assisterons à une pénurie de poisson, un manque de moyen dû au changement des habitudes. **A long terme**, il y aura une insécurité alimentaire des plus sévères, une pauvreté sans limite, un manque de moyen et d'éducation des enfants dû au fait que ce sont les femmes qui ont en charge les enfants dans les communautés de pêcheurs.

3.3 L'Union Européenne, le principal partenaire de l'USCOFEP-CI, n'échappe pas à cette question. Toutefois, **la matérialisation de la promesse de mise à disposition du poisson de 10.000 tonnes annuelles serait une manne** ; comme le stipule l'Accord de partenariat de pêche renouvelé UE-Côte d'Ivoire du 13 au 16 mars 2018, à Abidjan. En effet, lors de la plaidoirie du 15 juin 2016 à Bruxelles, à l'audition publique sur « l'importance de la pêche pour les femmes dans les pays tiers » - la Présidente de l'USCOFEP-CI, coordonnatrice de la CAOPA a obtenu la promesse de cette mise à disposition. En contrepartie, l'Union des femmes devrait contribuer à la mise en œuvre de la politique sectorielle des pêches et l'aquaculture du pays, par une gestion durable des ressources halieutiques continentales et maritimes.

### 4. Contraintes majeures des femmes de la pêche

4.1 L'USCOFEP-CI vit des **cotisations de ses membres dont plusieurs sont difficilement à jour**, en raison de **la faiblesse de leur revenu grevé par la rareté du poisson et la pratique des prix prohibitifs**. Les femmes sont présentes à toutes les étapes de la chaîne de valeur des activités après-capture, c'est à dire le mareyage, le traitement du poisson, la transformation (séchage, salage et fumage) et la commercialisation des produits de pêche. Elles contribuent de façon substantielle à la réduction des pertes post capture des ressources halieutiques et ont en charge la gestion de la cellule familiale. **Ce sont elles qui préfinancent les campagnes de pêche artisanale** ; cela dans des conditions de travail et de vie préjudiciables à leur santé exacerbée par l'état de vétusté des infrastructures dans la gestion d'une pandémie qui n'épargne personne.



4.2 **La non effectivité de la mise à disposition des tonnages de l'UE constitue la principale contrainte.** Par exemple, le scénario du poisson tout venant où les femmes peuvent débarquer environ 77 tonnes de poisson pour FCFA 25 millions, à 325F/kg et le revendre à 375F/kg s'avère déficitaire de FCFA 950.000. Les frais financiers seuls (intérêts et accessoires) des banques locales de 4,25 millions sont 5 fois plus élevés que le résultat escompté. En effet, c'est le débarquement du faux-thon (mise à disposition de l'UE) seul qui est à même d'équilibrer les comptes tant des travailleuses de la pêche (toutes catégories) que de l'USCOFEP-CI. Sans ce scénario, rien que les coûts pré-opérationnels ou de gestion, quasi incompressibles, de FCFA 2.990.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix milles) par mois ne seront pas à la portée des femmes.

4.3 L'USCOFEP-CI, depuis sa création s'est attelée à **la mobilisation des femmes et associations de femmes**, au prix de nombreuses missions de visite et campagnes de sensibilisation, d'information et de formation des membres. Ce qui a **nettement améliorer les conditions de travail et la santé des travailleuses** du poisson, notamment les transformatrices. Devant cette situation, qui perdure, le Réseau des Acteurs Economiques et Sociaux Afrique-UE, en juillet 2019 à Bruxelles, dans sa Déclaration Finale au point 5.8, a réitéré sa **préoccupation pour les femmes travaillant dans les conditions les plus difficiles (pas d'accès à l'eau, pas d'accès à l'électricité, précarité de la santé).**

4.4 Ici, il n'est pas inutile de **souligner la situation de tension extrême dans laquelle se trouvent les femmes travailleuses de poisson**, particulièrement en zones côtières du pays. **Situation ayant fait l'objet d'alerte des Pouvoirs publics à maintes reprises**, vu le sentiment d'abandon voire d'exclusion qu'expriment les femmes travailleuses de poisson dans l'attente des tonnages de poisson de l'UE. En cette période de crise sanitaire et ces multiples entraves, tout doit être mis en œuvre pour ne pas donner à cette communauté des femmes déjà à bout de nerfs et pour cause.

## 5. Actions d'urgence pour atténuer les impacts de la pandémie

5.1 **La pêche artisanale, une activité aux caractéristiques particulières, ne peut se faire sans contact humain.** Pour ce faire, elle mérite une attention et des dispositions particulières pour être efficace dans la lutte contre la pandémie. **D'urgence, il y a lieu de :**

- Mettre à la disposition des communautés de la pêche du **matériel adéquat** (eau potable, seau, savon, gel désinfectant, masques, gants, vivres et non vivres) ;
- Installer des **kits de détections (dépistage du Covid-19)** sur tous les sites de débarquement, transformation et de ventes de produits de pêche ;
- **Exploiter le savoir-faire de l'Union des femmes**, déjà rompue à la mobilisation des masses et/ou mouvement coopératif, en la dotant de ressources financières conséquentes pour continuer la sensibilisation et la bonne pratique du confinement et autres mesures de protection contre la maladie du Coronavirus ;
- **Réorienter le financement** des acquisitions de matériels pour renforcer les capacités et les conditions de travail, notamment les moyens de stockage du poisson ;
- **Faciliter les conditions d'accès aux ressources** halieutiques et de négociation aux femmes travailleuses du poisson ;
- **Soutenir les efforts de politique** élaborée par la FAO, les reformes des politiques africaines de la pêche artisanale.



5.2 **Mais, tout cela passe par le renforcement de capacités et l'opérationnalisation rapide de l'USCOFEP-CI.** L'Union des femmes a besoin de : local (bâtiment) de 3 pièces pour le travail administratif et pré-opérationnel ; le recrutement du personnel parmi ses membres moyennant une formation accélérée ; la mise en place de structure rompue aux opérations de débarquement de poisson ; la poursuite des missions de renforcement des capacités à Abidjan et dans les villes de l'intérieur, mais aussi l'identification et l'adhésion de nouveaux membres à l'Union ; et le recrutement d'un spécialiste en management pour initier, conduire et contrôler le déroulement multidimensionnel des activités de l'USCOFEP-CI.

## 6. Résultats attendus de la lutte contre le Coronavirus

6.1 **L'engagement de L'Union des femmes est formel par rapport à l'Accord de pêche UE-Côte d'Ivoire, ainsi que tous les accords de partenariat,** en ligne avec ses nobles objectifs d'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois. Ainsi :

- **le débarquement encadré** de faux thon et la vente directe aux femmes permettent d'avoir des prix corrects et d'échapper aux intermédiaires ;
- **l'appui sectoriel** avec une attention particulière aux femmes transformatrices permet de travailler dans de meilleures conditions d'hygiène et de santé ;
- **l'atténuation de la concurrence** déloyale qui est en train de s'installer ;
- **la matérialisation de l'appui administratif** tant attendu (Attestation d'encadrement du 27 sep 2016) de la Direction des Organisations Professionnelles et de l'appui au financement) ;
- **l'amélioration de la technicité dans le traitement du poisson** et sa vulgarisation, comme démontrée au nouveau débarcadère de Locodjro ;
- **l'amélioration des niveaux de services** par l'acquisition et l'utilisation d'équipements modernes, notamment de conservation limitant les risques d'avarie et/ou de rupture de stock de poisson ;
- **l'assainissement des sites de traitement de poisson**, la protection des sites et l'amélioration de la santé des femmes et enfants sur les sites ;
- **la meilleure surveillance de la qualité des eaux et autres déchets** se poisson en contact avec les eaux de ruissellement et sans doute les eaux souterraines ;
- **la réduction de la multiplication des associations de femmes et autres intervenants** de la pêche aux moyens financiers illimités, qui encouragent la pratique des prix prohibitifs que supporte pour le consommateur final.

## 7. Budget indicatif pour l'atténuation des impacts du Covid-19

7.1 L'examen rapide du Budget indicatif de 12 mois, ci-dessous de **FCFA 820 millions**, met en relief **le coût des seules mesures de lutte contre la pandémie du Coronavirus**, qui s'élève à **FCFA 435 millions ; soit 53% du total**. Ce montant, quasi incompressible, est nécessaire pour : i) l'installation de kits de détections (dépistage du Covid-19) sur tous les sites ; ii) l'acquisition de nouveaux moyens de



conservation dont des véhicules appropriés pour le transport de poisson ; iii) la fourniture d'eau et d'assainissement solide, liquide et gazeux ; et iv) la surveillance sanitaire et environnementale.

### Budget indicatif de 12 mois

Actions à mener	Composantes	Coût estimatif	
		Montant (millions FCFA)	Pourcentage
Débarquement encadré de faux thon et vente directe aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de roulement</li> <li>Contrôle de prix à quai</li> </ul>	100 5	13%
Appui sectoriel dont attention particulière aux femmes transformatrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de kits de détections (dépistage) sur tous les sites</li> </ul>	50	6%
Poursuite du mouvement coopératif, sensibilisation et la bonne pratique du confinement et autres mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dotation pour information, sensibilisation et bonnes pratiques des mesures</li> </ul>	100	12%
Atténuation de la concurrence déloyale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle des autorisations et droits d'opérer</li> </ul>	20	3%
Amélioration de la technicité dans le traitement du poisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation sur site du nouveau débarcadère de Locodjro</li> <li>Vulgarisation et démonstration</li> </ul>	50 50	12%
Amélioration des niveaux de services et acquisition d'équipements modernes,	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de nouveaux moyens de conservation</li> <li>Acquisition véhicules frigo</li> <li>Acquisition véhicules de liaison</li> </ul>	200 50 20	33%
Assainissement des sites de traitement de poisson, la	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adduction d'eau potable</li> <li>Atténuation de fumée et autres exhalaisons</li> <li>Evacuation des déchets et eaux usés</li> </ul>	50 25 25	12%
Surveillance de la qualité des eaux et autres déchets se poisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance et contrôle sanitaire environnemental</li> </ul>	15	2%
Réduction de la multiplication des intervenants encouragent la pratique des prix prohibitifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sel-contrôle des femmes travailleuses de poisson</li> <li>Enquête des prix à la consommation</li> </ul>	10 20	4%
<b>TOTAL</b>		<b>820</b>	<b>100%</b>